

La pression monte aux négociations conventionnelles... Il faut se mobiliser !

Par Georges de Korvin

La négociation conventionnelle a débuté mercredi dernier. Un point positif d'emblée : tous les syndicats médicaux ont tiré dans le même sens :

- Deux préalables à la négociation :
 - Intégration de l'année de Docteur junior dans les deux années post internat ouvrant le droit au Secteur 2
 - Augmentation du point d'indice de l'ASV (retraite des médecins), décidée il y a plus de 6 mois, mais dont on attend encore l'arrêté !
- La modification du calendrier des négociations avec la mise en place de négociations tarifaires rapidement, que la CNAM souhaitait traiter plus tardivement. La négociation s'engagera donc probablement sur deux sujets de façon concomitante et parallèle : La réponse aux besoins/ la valorisation tarifaire

Le Directeur de la CNAM, Thomas Fatôme, a suspendu la séance. Un nouveau plan de travail devrait être proposé. Pour la première fois, l'unité syndicale permet aux syndicats d'être proactif dans le déroulement de la négociation. L'Union Avenir spé/Le Bloc devient par sa représentativité le leader incontestable de cette négociation

En parallèle, AVENIR SPE affine ses propositions avec l'ensemble des syndicats de spécialité adhérents pour coconstruire un système de rémunération simplifié, équitable et attractif.

- **Un modèle économique reposant sur les codages existants**, isolés (comme l'APC), ou associés (comme CS + majorations).
- **L'objectif de parvenir à un dispositif tarifaire à 3 niveaux** dont les grandes lignes seraient les suivantes :
 - Niveau 1 : consultation de suivi médical spécialisé, sur la base de CS+MCS+MPC intégrée en une seule lettre clé pour tous
 - Niveau 2 : Consultation d'Expertise Spécialisée, alignée sur l'APC, couvrant toutes les 1ères fois, la myriade de lettres clés et majorations spécifiques, applicable toutes les 1ères fois et aux temps clés d'un programme de soins spécialisés
 - Niveau 3 : correspondant aux actuelles consultations très complexes, applicables aux consultations psychiatriques, (élargies au pédiatres, MPR, infectiologues gériatres endocrinologues), consultations très complexes existantes, à certaines consultations cardiologiques. Également intégrables dans un programme de prise en charge spécialisée
- **Un nombre restreint de majorations transversales :**
 - Pour les critères temporels : urgences, week-end, nuit, etc.
 - Pour la prise en charge de personnes en situation de handicap
 - Pour la couverture territoriale (consultations avancées)

- **Un encouragement au regroupement des actes, le "tout en un temps"**, par la rémunération concomitante de l'activité clinique (consultation) et d'un ou plusieurs actes techniques qui pourraient éventuellement être regroupés en "procédures". L'argument doit être de faire en une fois ce que l'on fait souvent en faisant revenir le patient.
- **Le même tarif de remboursement pour tous les patients.** Comme vous le savez, certaines cotations sont interdites ou diminuées pour les patients qui consultent un médecin en Secteur 2. Ce sont les patients qui en pâtissent car le Secteur 2 est devenu majoritaire et il progresse inexorablement.
- **Un plan d'action sur 5 ans** permettant de mettre en place et piloter ce nouveau dispositif.

AVENIR SPE est le seul syndicat qui peut, pour les spécialistes, signer seul la future Convention. Il en est de même pour MG France en ce qui concerne les généralistes. En outre, nous sommes les seuls interlocuteurs de la CNAM à proposer une méthodologie crédible pour réorganiser le système de manière rationnelle. Il est donc important que les médecins de terrain nous accordent un large appui, notamment en cotisant individuellement à AVENIR SPE, ce qui augmentera d'autant notre crédibilité.

Le vendredi 25 et le samedi 26 novembre (dans 15 jours), auront lieu des Etats généraux de la Médecine Spécialisée, organisés par AVENIR SPE, avec la participation de nombreux journalistes, de responsables publics, probablement de Thomas Fatôme et du Ministre de la Santé. Il est essentiel que nous y soyons nombreux, pour montrer les forces vives et la motivation des médecins spécialiste. Informations sur <https://syndicatavenirspe.fr/>

Il faut que les spécialistes, particulièrement les jeunes MPR, soient présents en nombre ! Ces négociations doivent marquer un tournant historique qui transformera durablement votre vie professionnelle. Nous comptons sur vous !